

## 💧 Action n°2 : Travaux de déconnexion des Plans d'eau sur cours à Nogent-sur-Vernisson (45)

Après 3 années de concertation entre les différents acteurs locaux (Fédération de pêche, AAPPMA, la commune, Conservatoire des Espaces Naturels, EPAGE du Bassin du Loing, OFB, DDT, Agence de l'eau Seine-Normandie, Département du Loiret, Région Centre Val de Loire), et différents scénarii proposés par le bureau d'étude SEGI, une solution d'aménagement permettant la restauration de la continuité et le maintien des usages a été retenue.

### Entreprise(s) :

- Vinci construction et Terrassement – centre Terrassement Loire (Terrassement)
- TPCM (Pose du Pont-cadre)
- Dynamique Environnement (Pose de la passerelle et des lisses en bois)
- A3D METAL SAS (Reprise des garde-corps des ouvrages de vidanges)

### Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Restauration des champs d'expansion de crues
- Maintien d'un étang de Loisirs

Financeurs	Taux de subvention	Montant en euros TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	85 %	950 867 €
Région Centre Val de Loire	10 %	101 761 €
Auto financement EPAGE	5 %	35 017 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 017 611 €</b>

### Les travaux en chiffres :

- **830 ml** de lit mineur restauré
- **5 hectares** de lit majeur/zone humide restaurés
- **75 000 m<sup>3</sup>** d'eau stockés lors des crues
- **5 Km** de Vernisson décloisonnés

Les travaux ont été réceptionnés en 2020



*Action emblématique n°2 : L'amont de la zone humide de Nogent-sur-Vernisson - Mai 2022*

La possibilité de pâturage sur le site a été étudiée en 2021 :

- Nombreuses prises de contact (Chambre d'Agriculture, éleveurs du secteurs, ...)
- Il ressort des échanges qu'en raison de la mauvaise qualité fourragère, aucun éleveur n'est intéressé.

La commune a récupéré la gestion d'une partie du site et à aménager le secteur pour le cheminement des promeneurs.



Janvier 2017



Septembre 2020



Avril 2022

*Action emblématique n°2 : Photographies aériennes de l'évolution de la zone humide de Nogent - 2017 à 2022*

#### L'entretien de la végétation :

La végétation de la zone humide à l'amont de l'étang s'est développée. L'entretien sera réalisé en 2023 et consistera à supprimer une grande majorité des Saules présents dans le cours d'eau et la zone humide en conservant un sujet tous les 20 m (alterné en rive droite/rive gauche). Pour rappel, l'Agrion de Mercure dépend des milieux très ouverts.

#### Eco pâturage avec la ferme d'Olin

Initialement, il était prévu de faire pâturer des troupeaux dans la zone humide. De ce fait, l'EPAGE du Bassin du Loing avait rencontré sur site une experte en fourrage de la chambre d'agriculture 45 qui avait conclu par une impossibilité de pâturage, la végétation n'étant pas suffisamment appétente et le sol trop humide.

Après quelques recherches, la commune de Nogent-sur-Vernisson a décidé de contractualiser contre rémunération avec la ferme d'Olin qui réalise de l'éco-pâturage avec des Solognotes. Une espèce de mouton rustique, habituée à pâturer dans les milieux humides. La zone humide sera aménagée en conséquence avec la mise en place de 1 500 mètres de clôture fixe et 1 400 mètres de clôture mobiles placées en bordure du cours d'eau. Cet aménagement sera réalisé en 2023 par l'APAGEH.

### Plan de gestion

Un plan de gestion est un outil de planification pour la gestion du site sur 10 ans. A ce titre il est prévu d'établir une convention avec le lycée des Barres (45) pour qu'il puisse réaliser des opérations de bucheronnage. La commune de Nogent-sur-Vernisson assurera l'entretien complémentaire nécessaire.



*Action emblématique n°2 : Partie aval de la zone humide de Nogent-sur-Vernisson - Juin 2022*